



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Ile Maurice

Question écrite n° 10703

### Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de la coopération et du développement si le Gouvernement entend prendre des mesures afin que les émissions de radio et de TV en langue française puissent être reçues à l'île Maurice.

### Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement les habitants de l'île Maurice reçoivent des émissions de radio et de télévision en langue française : Radio France International diffuse ses émissions dans cette région sur ondes courtes. Le plan de développement de RFI actuellement à l'étude prévoit un renforcement de ces moyens d'émission dans cette zone afin d'améliorer le confort d'écoute. En ce qui concerne la télévision, la MBC, télévision mauricienne, reçoit les programmes de la diffusion culturelle assurée par le ministère de la coopération et du développement dont elle rediffuse une partie. Par ailleurs, les téléspectateurs de l'île Maurice reçoivent directement les émissions du premier canal de RFO diffusées à partir de la Réunion. Enfin, la réception du deuxième canal de RFO qui diffusera A2 devrait être possible prochainement, sur la partie la plus peuplée de l'île Maurice, grâce aux travaux de renforcement de la puissance d'émission qui vont être réalisés à la Réunion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10703

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération et développement

**Ministère attributaire :** coopération et développement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 1989, page 1186